Prenez soin de ceux qui vous accueillent...

STOP !

Incivilités - Menaces - Violences

Tout acte de violence commis à l'encontre d'un professionnel du CHU est puni par la loi. Les agressions verbales (injures, menaces...) et physiques (coups, blessures...) commises à l'encontre du personnel, constituent des délits pouvant être sanctionnés par 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne